

Commission nommant l'honorable James Armstrong, C.R., C.M.G., et al., membres d'une commission royale chargée de faire une enquête et un rapport sur la question du travail, et à d'autres fins. En date du 9 décembre 1886. Enregistré le 20 décembre 1886. L. A. Catellier, député registraire général pour le Canada.

CANADA

LANSDOWNE.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront et à tous ceux qu'elles peuvent concerner :

SALUT :

ATTENDU que Son Excellence le gouverneur général du Canada en conseil a recommandé la nomination d'une Commission royale chargée de faire une enquête et un rapport sur la question du travail, ses relations avec le capital, les heures de travail, le salaire des ouvriers des deux sexes, les moyens à prendre pour leur avancement matériel, social, intellectuel et moral, pour améliorer et développer l'industrie de la Confédération et, en même temps, le commerce du Canada ; aussi pour faire une enquête et un rapport sur les résultats pratiques et le fonctionnement des tribunaux d'arbitrage et de conciliation dans le règlement des différends entre patrons et employés, et sur la meilleure méthode à employer pour régler ces différends ; aussi pour s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité de placer toutes les matières qui feront le sujet de cette enquête, sous l'administration d'un des ministres de la couronne ;

ET ATTENDU que nous avons cru convenable, dans l'intérêt du bon gouvernement du Canada de faire faire une enquête tel que ci-dessus mentionné ;

SACHEZ MAINTENANT, que Nous, par et de l'avis de Notre conseil privé du Canada, nommons par ces présentes, constituons et ordonnons l'honorable James Armstrong, de la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, C.R., C.M.G., ancien juge en chef de l'île de Sainte-Lucie ; Augustus Toplady Freed, de la ville de Hamilton, dans la province d'Ontario, publiciste ; John Armstrong, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, imprimeur ; Samuel R. Heakes, de la dite ville de Toronto, constructeur de vaisseaux ; Jules Helbronner, de la ville de Montréal, dans la province de Québec, journaliste ; Michael Walsh, de la ville d'Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, charpentier ; James Alfred Clark, de la ville de Carleton, dans la province du Nouveau-Brunswick, constructeur ; ainsi que tous autres qu'il plaira à Son Excellence, Notre dit gouverneur général en conseil de nommer, commissaires chargés de faire une enquête sur tous les faits se rattachant ou ayant un rapport quelconque aux sujets ci-dessus mentionnés ; et, par les présentes, en vertu d'un acte du parlement du Canada passé dans la trente et unième année de Notre règne, chapitre trente-huit, intitulé : "Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques," Nous conférons aux dits commissaires le pouvoir d'assigner à comparaître devant eux toutes personnes ou témoins, et de recevoir leurs témoignages sous serment, verbalement ou